

COMMUNE DE MEX

Plan d'affectation des zones

Echelle 1:2000

LEGENDE

-  Zone du vieux village (DSII)
-  Zone d'extension du village (DS II)
-  Zone d'habitation à moyenne densité (DS II)
-  Zone d'habitation à faible densité (DSII)
-  Zone à aménager
-  Zone de constructions publiques "A" (DS II)
-  Zone de constructions et d'installations publiques "B" (DS III)
-  Zone agricole II (DS III)
-  Zone de dépôt de matériaux (DS III)
-  Zone de protection du paysage d'importance communale (DSIII)
-  Aire forestière
-  Secteur provisoirement non affecté

Approuvé par l'assemblée primaire : 14 janvier 2000

Pex, président - U.C.M.



Homologué par le Conseil d'Etat : en séance du 5 AVR. 2000

Droit de sceau: Fr. 40

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Octobre 1999



115300
115200
115100
115000
114900
114800
114700
114600
114500
114400